



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## Internet

Question écrite n° 56399

### Texte de la question

M. Lionel Tardy demande à Mme la secrétaire d'État chargée de la prospective et du développement de l'économie numérique de lui donner des indications sur la position de la France concernant la gouvernance de l'ICANN, l'organisme chargé de gérer, au niveau mondial, les noms de domaine sur Internet. Le contrat liant l'ICANN et le gouvernement des États unis d'Amérique arrive à échéance le 30 septembre 2009, ce qui est une occasion unique de remettre à plat le système. Il souhaite donc connaître les positions de la France sur la manière dont doit être géré l'attribution des noms de domaine sur Internet et les actions mises en oeuvre dans ce domaine.

### Texte de la réponse

La France considère comme essentiel le maintien de l'unité du réseau Internet et a toujours soutenu que la responsabilité de garantir sa sécurité et sa stabilité ne pouvait échoir à un seul Gouvernement ou à une seule organisation privée. C'est pourquoi elle appelle depuis plusieurs années à une prise en compte des intérêts et des recommandations des gouvernements du monde entier dans la gestion de cette infrastructure vitale et désormais partagée par tous qu'est devenu Internet. Le ministre des affaires étrangères et la secrétaire d'État chargée de la prospective et du développement de l'économie numérique ont salué en conséquence les réels progrès contenus dans le nouvel accord (Affirmation of Commitments) signé entre le département du commerce américain et l'ICANN le 30 septembre 2009. La France a participé activement à l'élaboration d'une position commune européenne sur ce sujet, qui porte une appréciation globalement positive sur ce nouvel accord. Il confère en effet davantage d'autonomie à l'ICANN et propose de nouvelles modalités pour renforcer sa transparence et sa responsabilité. Bernard Kouchner et Nathalie Kosciusko-Morizet ont appelé, dans leur déclaration officielle, à une conduite rapide du processus de réforme de l'ICANN, désormais face à des responsabilités accrues. Cette organisation doit être plus que jamais ouverte à tous les acteurs (entreprises, ONG, universités, gouvernements) et ses décisions doivent être le reflet d'un consensus mondial comme l'est Internet. Nathalie Kosciusko-Morizet a eu l'occasion d'indiquer directement au PDG de l'ICANN, ainsi qu'aux représentants de l'administration américaine, le soutien vigilant de la France au processus d'ouverture et de transparence engagé par l'administration Obama. La place des gouvernements dans la gouvernance mondiale de l'Internet ne se joue pas uniquement dans une réforme de l'ICANN, mais également dans leur capacité à dialoguer de manière approfondie et continue avec l'ensemble des acteurs. La participation de la secrétaire d'État aux deux derniers forums de la gouvernance de l'Internet, à Charm et Cheik puis à Vilnius, témoigne de la volonté du Gouvernement français de s'engager dans cette voie.

### Données clés

**Auteur :** [M. Lionel Tardy](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 56399

**Rubrique** : Télécommunications

**Ministère interrogé** : Prospective et économie numérique

**Ministère attributaire** : Prospective et économie numérique

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 28 juillet 2009, page 7369

**Réponse publiée le** : 23 novembre 2010, page 12962